

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--
SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2011 A 18 H 15
--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le MAIRE)

3 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a) Budgets Primitifs 2011

(Rap. M. Le MAIRE)

- 1 – Budget principal Ville
- 2 – Budget annexe Parking
- 3 – Budget annexe Camping
- 4 – Budget annexe Cuisine Centrale
- 5 – Budget annexe Chauffage Urbain
- 6 – Budget annexe Cellules Commerciales

b) Réaménagement du quartier Saint-Laurent - demande de subvention (Rap. M. FROMM)

c) Chauffage Urbain – Contrats d’abonnement pour la fourniture de chaleur
appels mensuels clients 2011 (Rap. M. RODRIGUES)

d) Indemnisation de madame Sandra KRUSZYNSKA (Rap. Mme. HEURTAUX)

e) Association La Champagne Congrès Expos – adhésion
désignation des représentants de la Commune (Rap. M. Le MAIRE)

f) Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne
désignation de trois représentants supplémentaires (Rap. M. Le MAIRE)

g) Modification du tableau des effectifs ville des emplois permanents (Rap. Mme. HEURTAUX)

h) Régularisation des emprises foncières nécessaire à l’élargissement
du chemin de la Barbière aux Bosses (Rap. Mme LEGRAS)

i) Décision Modificative n° 7 (Rap. M. RODRIGUES)

j) Subventions 2010 versées au C.C.A.S – ajustement des subventions prévues
au budget primitif 2010 (Rap. M. RODRIGUES)

k) Attribution de subventions de fonctionnement aux associations
et organismes exercice 2010 (Rap. M. Le MAIRE)

4 -AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

a) Convention de Gestion Urbaine de Proximité (Rap. Mme CHARIF)

5 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat entre la Ville d'Eprenay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation du spectacle « Conversations avec ma Mère » (Rap. M. MARECHAL)
- b) Projet de construction d'un court de tennis – sollicitation de subventions auprès de l'Etat,
la Région, Le Conseil Général et La Ligue Régional de Tennis (Rap. M. MARANDON)
- c) Convention relative aux travaux d'aménagement de
la Place des Arcades à EPERNAY (Rap. M. FROMM)
- d) Attribution du fonds de coopération pour Fada n'Gourma (Rap. Mme LAMOTTE)

6 -CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Aménagement Urbain – Ravalement de façades
Lancement de la cinquième campagne (Rap. Mme LEGRAS)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2529

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

. Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2530

**2-COMPTES RENDUS DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 6 décembre 2010, de conclure un marché pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay Le Journal avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : - LE REVEIL DE LA MARNE – Impression – L'option n° 4 « Papier PEFC » est retenue pour un montant estimé à 72 279, 06 € T.T.C. par an.

- lot n° 2 : - CITHEA COMMUNICATION – Régie publicitaire - Le montant de la recette perçue au titre de la régie publicitaire s'élève à 53 % du montant des recettes publicitaires recouvrées par la société avec un minimum de 5 500 € nets par an pour un magazine de 24 pages.

- lot n° 3 : - LA POSTE – Distribution – L'option « Dégrouper » est retenue pour un montant estimé à 9 748, 60 € T.T.C. par an.

2°) Le 6 décembre 2010, de signer la location d'un bien immobilier sis 43, avenue Paul Chandon par l'intermédiaire de Maître JEZIORSKI, pour l'attribution d'un logement de fonction au Directeur Général des Services, moyennant la somme de 950 € par mois.

3°) Le 6 décembre 2010, d'exercer le droit de préemption sur la propriété bâtie à usage d'habitation et de terrains, située Chemin du Platet, d'une superficie totale de 1411 m², et ce, moyennant la somme de 192 000, 00 €.

4°) Le 7 décembre 2010, d'organiser une exposition au Point Information Jeunesse, du 7 janvier au 2 février 2011, en collaboration avec Baptiste FERNANDEZ, qui mettra gracieusement à disposition une exposition de peinture.

5°) Les 13, et 21 décembre 2010, de passer un contrat de maintenance et télé-maintenance, pour les progiciels, avec les entreprises suivantes :

- progiciel « CIMETPRO », avec la société OPERIS, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011, et ce, moyennant la somme de 1455, 60 € T.T.C. par an. Le contrat sera reconduit tous les ans, et ce, au maximum, quatre fois.

- progiciel « MARCO-DEMAT », avec la société AGYSOFT, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016, et ce, moyennant la somme de 30 € H.T.par « affaire /dossier »

- progiciel « Gestion des Formalités Administratives », avec la société LOGITUD, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, moyennant la somme de 401, 82 € H.T.

- progiciel « Gestion de l'Etat Civil », avec la société LOGITUD, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, moyennant la somme de 2 115, 72 € H.T.

- progiciel « Gestion du Recensement Citoyen », avec la société LOGITUD, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable par reconduction expresse, pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, moyennant la somme de 442, 22 € H.T.

6°) Le 13 décembre 2010, de signer la convention de mise à disposition du gymnase Côte Legris hors temps scolaire, afin de mettre ce gymnase à disposition des associations qui en font la demande, et ce, pour une durée de un an, moyennant la somme de 14 € par heure d'occupation et au prorata du temps d'occupation constaté.

7°) Le 20, 22, et 30 décembre 2010, de mettre, à disposition des locaux et équipements sportifs, conformément au planning établi annuellement par la direction des Sports et moyennant le paiement d'une redevance dont le montant sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation, à la disposition des associations suivantes :

- L'association Epernay Canoë-Kayak, l'Association Boxing Club Epernay, l'Association Epernay Billard Club, l'Association ASPTT Yoga et TAI CHI, l'Association Génération Dance, l'Association ASPTT Gymnastique, l'Association ASPTT Danse, l'Association Sportive Epernay Bernon, l'Association A.S.A.E, l' Association Aikiryu Vallée de la Marne, l'Association Aventures et Découvertes Rollers, l'Association A.D.C Lutte Epernay, l'Association Water Polo Epernay Champagne, l'Association VITALI'Z, l'Association C.E.P. Tir à l'Arc, l'Association Tai Chi Chuan Epernay, l'Association Sporting Club Portugais, l'Association Shotokan Karaté Club, l'Association Rugby Epernay Champagne, l'Association Réveil d'Epernay, l'Association R.C.E Volley-ball, l'Association R.C.E Handball, l'Association R.C.E.C. Football, l'Association R.C.E Athlétisme, l'Association Anciens du R.C.E, l'Association Ping-Pong Club Epernay, l'Association Société Nautique, l'Association Krav Maga Champagne, l'Association MEI HUA ZHUANG Champillon, l'Association Les Gazelles, l'Association Karaté Club d'Epernay, l'Association Epernay Judo, l'Association Association Foot'salle, l'Association F.C. La Villa, l'Association Etoile Sparnacienne, l'Association Epernay Escalade, l'Association Comité de Quartier La Villa, l'Association Cercle d'Escrime, l'Association Cercle Athlétique, l'Association Centre Artistique d'Epernay, l'Association Amicale Basket Sparnacienne, l'Association Association Culturelle des Turcs d'Epernay, l'Association Epernay Badminton, et l'Association Epernay G.R.S, jusqu'au 31 décembre 2011.

Ces mises à dispositions se renouvelleront annuellement par reconduction expresse, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

8°) Le 22 décembre 2010, d'accepter les indemnisations de :

- 709, 27 €, correspondant au remplacement de deux barrières de sécurité, sises Allée des Pyramides, endommagées par un accident de la circulation, le 12 juillet 2010.
- 4 669, 00 €, correspondant à l'indemnisation du vol par effraction dans le bâtiment du Hall des Sports le 16 août 2010, déduction faite de la franchise de 1000 euros.

9°) Le 22 décembre 2010, de se constituer partie civile afin d'obtenir réparation du préjudice commis par M. RIBEIRO, le 24 juillet 2008, pour dégradations d'espaces verts, et ce, moyennant la somme de 98 € T.T.C.

10°) Le 27 décembre 2010, de conclure un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi technique et financier du contrat d'exploitation des installations d'éclairage public de la Ville d'Epernay avec l'entreprise BET HUGUET, le délai d'exécution du marché est de deux ans et six mois, à compter du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2013, et ce, moyennant la somme de 12 558 € T.T.C par an.

11°) Les 13 décembre 2010, et 3 janvier 2011 de mettre :

La salle polyvalente de Bernon, à la disposition de :

- L'Association Bernon Loisirs, le 11 janvier de. De 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Le Foyer de Vie JP BRU, le 14 janvier de 14 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

La salle Beethoven, à la disposition de :

- M.CISSE, du 7 janvier à 16 H 00 au 10 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 127, 00 € ;

- M. CALOINI, du 14 janvier à 16 H 00 au 17 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 127, 00€.

La salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- L'église Réformée, le 19 décembre 2010, de 12 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

- La Confédération Nationale du Logement, le 14 janvier 2011 de 18 H 00 à 22 H 00 et ce, à titre gracieux.

12°) Les 13 décembre 2010, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2444 et 2445, au cimetière Nord.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10- 2531

3a1-BUDGET PRINCIPAL VILLE 2011

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la note explicative de synthèse, conforme à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a été jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal, pour l'exercice 2011, tel qu'il a été présenté, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 43 617 700 € en section de fonctionnement
- 14 060 000 € en section d'investissement

ADOPTE les annexes au document budgétaire,

APPROUVE le tableau des effectifs,

AUTORISE les versements de subventions suivants :

- Caisse des Ecoles (657361)	158 200 €
- Centre Communal d'Action Sociale	
Fonctionnement (657362)	3 511 900 €
Investissement (204162)	112 400 €

Adopté à la majorité (25 voix pour – 8 contre : MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10- 2532

3a2-BUDGET ANNEXE PARKING 2011

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Parking, pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 530 800 € en section de fonctionnement
- 203 600 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (25 voix pour – 8 contre : MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2533

3a3- BUDGET ANNEXE CAMPING 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Camping Municipal, pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 176 000 € en section de fonctionnement
- 104 500 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (25 voix pour – 8 contre : MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2534

3a4-BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cuisine Centrale, pour l'exercice 2011 :

- pour sa section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 332 000 € ;

- pour sa section d'investissement, dont les recettes s'élèvent à 31 600 € et les dépenses à 21 100 €

Adopté à la majorité (25 voix pour – 8 contre : MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2535

3a5-BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Chauffage Urbain, pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 1 257 200 € en section de fonctionnement
- 75 000 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (25 voix pour – 8 contre : MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2536

3a6-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES 2011

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cellules Commerciales, pour l'exercice 2011 :

- pour sa section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 75 300 € ;

- pour sa section d'investissement, dont les recettes s'élèvent à 13 400 €

Adopté à la majorité (25 voix pour – 8 contre : MM. GUILLOT, DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2537

**3b-REAMENAGEMENT DU QUARTIER SAINT LAURENT
DEMANDE DE SUBVENTION**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Pays Epernay Terres de Champagne,

Vu la dotation allouée, par le Conseil Régional, au Pays Epernay Terres de Champagne,

Vu le partenariat engagé par le Conseil Général avec les communes,

Vu le partenariat engagé avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu le programme de requalification urbaine du quartier Saint Laurent,

Considérant que l'importance des projets nécessite la mobilisation des financements du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Régional, dans le cadre du "Contrat de Pays Terres de Champagne" pour l'amélioration qualitative du cadre urbain, et à signer tout document y afférent,

AUTORISE le Maire à solliciter du président de la Région, une autorisation anticipée de démarrage des travaux,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEB A, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEB A.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2538

**3c-CHAUFFAGE URBAIN – CONTRATS D'ABONNEMENT POUR LA FOURNITURE DE
CHALEUR APPELS MENSUELS CLIENTS 2011**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des appels mensuels 2011 à :

- R1 : 31,70 € H.T. par Mwh
- R2 : 3,34 € H.T. par Kw
- R3 : 0,07 € H.T. par Kw

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à élaborer les appels mensuels comme prévus ci-dessus,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7CU716.816.70688.BATI du budget chauffage urbain.

Adopté à l'unanimité.

inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaients excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaients absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA.

Délibération n° 10-2539

3d-INDEMNISATION DE MADAME SANDRA KRUSZYNSKA

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la facture de mise en fourrière du véhicule immatriculé AL-900-NZ acquittée par Madame Sandra KRUSZYNSKA ;

Considérant que la Ville d'Epernay a pris le 10 décembre 2010, un arrêté municipal n° 2228-10 portant interdiction de stationner, le 14 décembre 2010, en vis-à vis du 17, rue Pasteur afin de créer un couloir de circulation, en raison d'un stationnement sur la chaussée pour une livraison de béton.

Considérant que le véhicule immatriculé AL-900-NZ appartenant à Madame Sandra KRUSZYNSKA a été mis en fourrière pour stationnement gênant le 14 décembre dans la matinée.

Considérant que les panneaux indiquant l'interdiction de stationner le 14 décembre 2010, ont été mis en place la veille de l'interdiction et ne laissaient ainsi pas un délai d'information suffisant aux usagers de la voirie pour déplacer leur véhicule.

Considérant que la responsabilité de la Ville est engagée et qu'elle n'est pas garantie par l'assureur ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Madame Sandra KRUSZYNSKA à hauteur de 145 euros correspondant aux frais de mise en fourrière pour 110 euros ainsi que l'amende de 35 euros,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 ASSU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2540

**3f-COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2010 portant adhésion des communes de Brugny-Vaudancourt, Moussy et Vinay et modification des statuts

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de trois représentants supplémentaires,

Considérant les candidatures suivantes,

PROCEDE à la désignation de ses trois représentants supplémentaires au sein du conseil communautaire :

1^{er} tour

Sont candidats :

- M. Jean-Michel LLORCA
- Mme Anne-Lise PETITPAS
- Mme Christelle JABBOUR

Nombre de votants : 33

Nuls et blancs : 2

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel LLORCA 25 voix
- Mme Anne-Lise PETITPAS 25 voix
- Mme Christelle JABBOUR 6 voix
- M. Jean-Paul GUILLOT 15 voix

Considérant que la condition de majorité absolue exigée pour être élu dès le 1^{er} tour est remplie pour deux des candidats,

PROCLAME ELUS

- M. Jean-Michel LLORCA
- Mme Anne-Lise PETITPAS

2^{ème} tour pour le troisième poste

Nombre de votants : 32
Nuls et blancs : 5
Suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. Jean-Paul GUILLOT 22 voix
- Mme Christelle JABBOUR 5 voix

Considérant que la condition de majorité absolue exigée pour être élu au 2^{ème} tour est remplie,

PROCLAME ELU

- M. Jean-Paul GUILLOT

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, M.M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Étaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2541

**3g-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE D'EPERNAY
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale modifié,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires afin de nommer un agent au sein de la Médiathèque,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires afin de remplacer un départ en retraite au sein de la Cuisine Centrale,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte la création du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^o classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires.

Article 3. DECIDE la prise en compte dans le tableau des effectifs de la fusion du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et de celui des contrôleurs de travaux dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Article 4.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2^o classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 2^o classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux

Grade : Technicien

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 6

Grade : Technicien principal de 2^o classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

Grade : Technicien principal de 1^o classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 7

Article 5.- AUTORISE le Maire à signer les contrats de recrutement et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJIBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJIBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10- 2542

**3h-REGULARISATION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRE A
L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA BARBIERE AUX BOSSES**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 18 mai 2009 n° 09-1000 et du 21 septembre 2009 n° 09-1271 portant respectivement ouverture de l'enquête publique et approbation de l'élargissement du Chemin de la Barbière aux Bosses,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances du 10 janvier 2011,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation de l'élargissement du Chemin de la Barbière aux Bosses,

Considérant que les acquisitions envisagées sont inférieures au seuil de consultation obligatoire du service des domaines,

Considérant les accords des propriétaires concernés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir, des propriétaires concernés, une emprise foncière d'une contenance totale de 249m², cadastrée section CE n^{os} 262, 264, 265, 268, 270, 272, 274 et 276, à titre gracieux.

DECIDE que la Ville d'EPERNAY supportera les frais d'acte notariés et installera, à ses frais, une clôture identique ou prendra en charge le montant des travaux de réalisation d'une

nouvelle clôture, à l'identique, pour les propriétaires désirant réaliser eux-mêmes ces travaux, suivant un devis accepté par la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette acquisition, et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6188 7BA720 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2543

3i-DECISION MODIFICATIVE N° 7

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2010 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET PARKING

Ajustement de crédits pour refacturation du personnel.

- - 1 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D 7PK754/821/627/FINA** (services bancaires et assimilés)
- + 1 000,00 euros du **chapitre 012** compte **D 7PK754/821/6215/PAIE** (personnel affecté par la collectivité de rattachement)

BUDGET CAMPING

Remboursement au budget principal de la Ville des consommations d'eau. Ajustement des crédits.

- - 800,00 euros du **chapitre 012** compte **D SLO714/95/64131/PAIE** (rémunérations personnel non titulaire)
- + 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D SLO714/95/62848/BATI** (redevances pour autres prestations de services)

BUDGET CUISINE

Complément de crédits pour achats de denrées alimentaires.

- - 1 200,00 euros du **chapitre 012** compte **D 2CC232/251/6411/PAIE** (salaires, appointements, commissions de base)
- - 300,00 euros du **chapitre 042** compte **D FIORDRES/01/6811/FINA** (dotations aux amortissements)
- - 3 800,00 euros du **chapitre 66** compte **D FIDETTE/01/66111/FINA** (intérêts réglés à l'échéance)
- - 3 500,00 euros du **chapitre 65** compte **D FIEXCEPT/01/654/FINA** (pertes sur créances irrécouvrables)
- + 26 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R 2CC232/251/706/REST** (prestations de services)
- + 34 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D 2CC232/251/6068/REST** (achats non stockés autres matières et fournitures)

BUDGET CHAUFFAGE

Ajustement de crédits pour régularisation de fin d'exercice.

- - 4 300,00 euros du **chapitre 67** compte **D 7CU716/816/673/BATI** (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 19 900,00 euros du **chapitre 70** compte **R 7CU716/816/70688/BATI** (autres prestations de services)
- + 152 600,00 euros du **chapitre 77** compte **R 7CU716/816/773/BATI** (mandats annulés sur exercices antérieurs)
- + 176 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D 7CU716/816/60613/BATI** (chauffage urbain)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJIBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJIBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2544

**3j-SUBVENTIONS 2010 VERSEES AU C.C.A.S AJUSTEMENT DES
SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2010**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances et Economie du 10 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le montant définitif des subventions accordées au C.C.A.S. pour l'exercice 2010 à hauteur de 3 100 000 € en section de fonctionnement et 90 000 euros en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2545

**3k-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXERCICE 2010**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les annexes 1 et 2 de la présente délibération proposant l'attribution respectivement d'un montant de 162 242 € et 2 598 716 € à titre de subvention d'exercice aux associations énumérées dans ces annexes,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer des subventions d'exercice non grevées de conditions d'octroi, tel que présenté dans l'annexe 1 de la présente délibération, pour un montant global de 162 242 €,

- d'attribuer des subventions d'exercice aux associations liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour un montant global de 2 598 716 €,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 657 du budget primitif 2011.

Adopté à la l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote :

- Mme GARZA, pour FA.S.SOL, Mme HEURTAUX, pour le Concours de Cordes, M. LEROY, pour Paysages de Champagne UNESCO, M. MARECHAL, pour la Maison de l'Emploi d'Epernay et sa Région et la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne, M. MOITTE, pour l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région et le Racing Club Epernay Champagne, M. SCHMIT, pour Epernay Jumelages, Mme LUTUN, pour le Centre Artistique d'Epernay, M. LLORCA, pour l'Avenir Musique.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2546

4a-CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Action Sociale et Politique de la Ville du 6 janvier 2011,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2547

**5a-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE
« CONVERSATIONS AVEC MA MERE »**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 6 janvier 2011,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, 2 représentations du spectacle théâtral intitulé « Conversations avec ma mère » mis en scène et interprété par le comédien Didier Bezace, les mercredi 16 et jeudi 17 février 2011 à 20 h 30.

Considérant l'intérêt communal de ce spectacle qui contribuant au développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 10 000 €, pour l'organisation de ces spectacles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2548

**5b-PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS SOLLICITATION DE
SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, LA REGION, LE CONSEIL GENERAL ET
LA LIGUE REGIONAL DE TENNIS**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité animation en date du 6 janvier 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que pour optimiser la quantité des courts de tennis couverts par rapport au nombre de pratiquants inscrits dans les deux club sparnaciens, une nouvelle structure est nécessaire,

Considérant que pour répondre au besoin croissant d'espaces de pratique du tennis, la Ville à le projet en 2011 de construire un court de tennis dans le quartier Belle-Noue,

Considérant que le montant estimé des travaux de construction d'un court de tennis rue de la Guadeloupe est de 285 000 € hors taxes et que ce projet peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, de la Région Champagne Ardenne, du Conseil Général de la Marne et de la Ligue Champagne Ardenne de Tennis,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter, auprès de l'Etat, de la Région Champagne Ardenne, du Conseil Général de la Marne et de la Ligue Champagne Ardenne de Tennis, les subventions selon le tableau ci-dessous,

COÛT HT		285 000€
---------	--	----------

CONSEIL GÉNÉRAL	29% de 80% du HT	66 120€
CNDS	15% du HT plafonné à 44 200€	42 750€
LIGUE	forfait	8 000€
RÉGION	10% du HT	28 500€
<i>TOTAL PARTENAIRES</i>		<i>145 370€</i>
VILLE d'EPERNAY		139 630€
TVA		55860€
TOTAL VILLE d'EPERNAY		195 490€

Dit que les recettes seront imputées sur le compte SPOR SGY 709 SUBV EQUIPMT.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2549

**5c-CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES ARCADES A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de la Ville d'Epernay de procéder à la rénovation de la place des Arcades,

Vu la nécessité d'une intervention sous les arcades,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville, le 6 janvier 2011,

Considérant que cet espace appartient aux propriétaires des volumes situés en rez-de-chaussée,

Considérant les autorisations des propriétaires accordées à la Ville d'Epernay afin d'intervenir sur leur emprise pour effectuer des travaux d'étanchéité et de pavage sur la place des Arcades à Epernay,

Considérant la nécessité de formaliser au sein d'une convention les modalités d'intervention des deux parties,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute convention avec les différents propriétaires des volumes situés en rez-de-chaussée de la place des Arcades.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2550

**5d-ATTRIBUTION DU FONDS DE COOPERATION
POUR FADA N'GOURMA**

RAPPORTEUR : Geneviève LAMOTTE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 05-2818 du 12 décembre 2005,

Considérant l'opportunité de financer la mission du sociologue chargé d'établir le diagnostic « Eau Assainissement » du secteur rural de Fada,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le fonds de coopération 2010 à cette mission pour un montant de 8 500 €.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6226 du budget principal de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 25
Date de la convocation : 11 JANVIER 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM Jérémie THEVENIN, Youssef EL HMAM, Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : Mme Hélène PLAQUIN, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, Mme Virginie LUTUN, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. El Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Slimane BOUDJEBBA.

Etaient absents : Mme Djora FIS, M. Ismaël LAUTOA

Délibération n° 10-2551

**6a-AMENAGEMENT URBAIN – RAVALEMENT DE FACADES – LANCEMENT
DE LA CINQUIEME CAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL

Vu l'article L 212.1.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L132-1, L132-2, L132-3, L132-4, L132-5,

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 juin 2003, relatif à l'inscription de la Ville d'Epernay sur la liste des communes dans lesquelles est applicable l'obligation de ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale,

Vu l'avis de la Commission « Ravalement de façades » du 11 janvier 2011

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer la cinquième campagne de ravalement de façades du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2013 dans le périmètre suivant :

- Rue Gallice (du n°1 au n°9)
- Rue de Sézanne
- Avenue du Maréchal Foch (de la rue de Sézanne à la rue du Docteur Calmette et de la rue des Gouttes d'Or à la rue des Closets)

Les propriétaires devront procéder au ravalement des façades ou pignons et parties d'immeubles visibles de la rue. Cette intervention comprendra également les nettoyages et remises en peinture de tous les dispositifs de fermeture (portes, fenêtres, volets, persiennes, grilles, etc.), des ouvrages divers de protection et de défense (barres d'appui, balcons, garde-corps, etc.).

Le ravalement doit concerner la totalité de l'immeuble, vu du domaine public. Lorsqu'un immeuble a des façades sur plusieurs rues, dont une seule est située dans le périmètre de la cinquième campagne, il devra procéder au ravalement total dudit immeuble.

APPROUVE les critères et le mode d'attribution de l'aide municipale ci-dessous précisés :

A/ Montant de l'aide : l'aide municipale de base est de 20 % minimum du coût TTC des travaux subventionnables (sauf sur la base du hors taxe pour les personnes récupérant la TVA), plafonnée à 4 573, 47 € .

B/Majoration et déplafonnement : certaines majorations pouvant aller jusqu'à 30% du coût TTC des travaux subventionnables plafonné à 6 860, 20 € ainsi que le déplafonnement, seront possibles sur proposition de la commission d'attribution des subventions, avant délibération du Conseil Municipal. Ces majorations ainsi que les déplafonnements tiendront compte des conditions suivantes :

- un surcoût lié à l'intérêt architectural ou historique
- le remplacement à l'identique de tout élément participant à la qualité architecturale de l'immeuble (Corniches, linteaux, balustres, fenêtres, portes grilles etc.)
- une intervention sur un immeuble d'angle ;
- des majorations de l'aide municipale seront également possibles pour les propriétaires à revenu modeste.

C/Clauses particulières : sont exclus du champ d'application de cette aide : les bâtiments jugés « non solides » ou présentant des problèmes importants de structure, si le propriétaire n'y porte pas remède parallèlement aux travaux de façades projetés ; les bâtiments jugés « insalubres » ou présentant des problèmes liés à l'insalubrité après enquête du service d'hygiène, si le propriétaire n'y porte pas remède parallèlement aux travaux de façades projetés ; les rez-de-chaussée commerciaux lorsqu'il existe des aides spécifiques pour la réfection des devantures.

D/ Conditions de versement de la subvention : la réalisation des travaux sera vérifiée par l'architecte de la Ville et les subventions seront versées aux propriétaires sur présentation des factures acquittées. L'aide municipale pourra être diminuée, voire supprimée si l'exécution des travaux n'est pas réalisée dans les respects des prescriptions.

E/Commission municipale d'attribution des subventions :

la commission « Ravalement de façades » déjà compétente pour les précédentes campagnes statuera sur les attributions de cette nouvelle tranche. A titre consultatif, elle sera néanmoins élargie à un membre de l'association de défense du patrimoine « Epernay, Patrimoine ».

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité. (31 voix pour – 2 abstentions : M. LEFEVRE, M. LAADAM.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.01.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint